Tremblay-en-France (93) : Aboubacar aux assises pour avoir battu à mort son fils de 6 ans, fraichement débarqué de Côte d'Ivoire, le jugeant en retard scolaire. Il invoque "la malchance" et son obsession pour l'excellence scolaire

13/12/2022 à 16h05



Ce mardi 13 décembre 2022, Aboubacar K. est jugé devant la cour d'assises de Seine-Saint-Denis à Bobigny. Poursuivi pour violences ayant entraîné la mort sur un mineur de moins 15 ans, il encourt 30 ans de réclusion criminelle.

Nous sommes le 27 mars 2020. Depuis quasiment dix jours, le confinement est instauré sur le territoire français. Les écoles sont fermées et la scolarisation se fait à domicile. William, âgé de six ans, reçoit régulièrement des devoirs de son école élémentaire. Arrivé de Côte d'Ivoire à peine trois mois auparavant, il a un certain retard par rapport à ses

camarades.

Ce décalage, son père ne l'accepte pas. Aboubacar K. est obsédé par les résultats scolaires de ses enfants. Il arrive que les coups pleuvent dans l'appartement familial. À mains nues ou à coups de ceinture, l'accusé exerce sa tyrannie de l'excellence. Le 27 mars 2020, le fils révise son calcul mental avec son père. Excédé par un « manque de concentration » selon ses dires, l'accusé frappe plusieurs fois son fils au visage, qui s'écroule et convulse.

Les secours sont appelés. L'enfant est hospitalisé, mais il ne survivra pas à ses blessures (…) le passé ne parle pas en faveur de ce père de huit enfants, nés de plusieurs concubinages. (…) Le passif judiciaire est aussi lourd. Aboubacar K. a déjà été condamné plusieurs fois pour violences. En 2003, il est jugé pour violences conjugales en comparution immédiate et en 2017, il est condamné pour avoir frappé deux de ses filles. Ces dernières, jumelles, ont détaillé leur calvaire aux enquêteurs : « Les violences ont commencé à notre entrée en CP. Pour nous, six ans, c'est l'âge de la mort ».

Lors de ce premier jour d'audience, l'accusé a bafouillé quelques mots de justification : « J'étais censé apporter la sécurité à la maison. Mon procédé n'était pas le bon procédé et par malchance, je me retrouve devant la cour d'assises ».

Actu Seine-Saint-Denis